

ENQUETE
"de commodo et incommodo"

AVIS D'ENQUETE N° 89-17 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 modifiée, portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Jean-Jacques Chanteau, directeur du Syndicat central de l'hydraulique, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer et d'exploiter une unité de désinfection d'eau potable au chlore gazeux sur un terrain situé dans la vallée de Vaitupa, P.K. 24, dans la commune de Paea.

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, à compter du 15 mai 1989 et jusqu'au 13 juin 1989.

Cette installation comprendra :

- 1 local technique avec armoire électrique de télécommande, chloromètres et surpresseurs ;
- 1 local de stockage pour 20 bouteilles de chlore gazeux de 50 kg chacune.

M. Albert Conroy, agent des installations classées, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, rue des Poilus-Tahitiens, B.P. 4562 Papeete, tél. : 43.24.09.

Fait à Papeete, le 25 avril 1989.
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à l'environnement p.i.,
Claude Elizabeth PAYRI.

ENQUETE
"de commodo et incommodo"

AVIS D'ENQUETE N° 89-18 ENV

Conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée territoriale de la Polynésie française n° 61-44 du 8 avril 1961 modifiée, portant code de l'aménagement du territoire, sur une demande formulée par M. Marc Siu, mandataire de la société Service Mobil, en vue d'obtenir l'autorisation d'installer une station service sur un terrain sis au P.K. 5, côté montagne, sur la commune d'Arue.

Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, à compter du 15 mai 1989 et jusqu'au 13 juin 1989.

Cette installation comprendra :

- 7 distributeurs (3 pour l'essence, 3 pour le gazole et 1 pour le mélange) ;
- 1 compresseur (capacité : 300 litres) ;
- 1 station de lavage des automobiles ;
- 1 cuve à essence enterrée de 40.000 litres ;
- 1 cuve de gazole enterrée de 20.000 litres ;
- 1 stockage de bouteilles de gaz (50 bouteilles de 13 kg).

M. Albert Conroy, agent des installations classées, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Le dossier pourra être consulté auprès de lui où il recueillera tous les avis, observations ou oppositions qui pourraient se manifester pendant la durée de l'enquête : délégation à l'environnement, rue des Poilus-Tahitiens, B.P. 4562 Papeete, tél. : 43.24.09.

Fait à Papeete, le 25 avril 1989.
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué à l'environnement p.i.,
Claude Elizabeth PAYRI.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION SPORTIVE TEFANA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Président d'honneur	:	TEMARU Oscar
Président	:	REY Ronel
Vice-président délégué	:	SAMUELA Robert
2e vice-président	:	MIKLUS Denis
Secrétaire	:	TEFAU Léon
Secrétaire adjoint	:	LE BIHAN Yvon
Trésorière	:	TARAHU Cécile
Trésorière adjointe	:	POIGNANT Patricia
Commissaires aux comptes	:	TEPA Terii LY KUI Julien
Membres	:	Tous les présidents de section

**ASSOCIATION ARTISANALE
"VAHINE VAVITU"**

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU :

Présidente	:	TAMAITTAHIO Rosita
Vice-présidente	:	POUVIRA Claire
Secrétaire	:	MARTIN Teura
Secrétaire adjointe	:	TEHAHE Araia-Emma
Trésorière	:	TAMAITTAHIO Poma
Trésorière adjointe	:	BARSINAS Pauline
Assesseurs	:	TAMAITTAHIO Flora TEIPOARII Elie TAMAITTAHIO Patia